



## Fraude compteur locataire

Par **seve5900**, le **09/03/2013** à **19:00**

bonjour, un agent EDF est venu vérifier le compteur EDF et prise électrique de la location F2. En même temps il a rebaguer le compteur EDF car mon propriétaire en 2009 a retiré lumière commune de mon compteur et la mis sur son autre locataire. De plus le propriétaire m'a dit de ne rien dire.

J'ai rien dit car harcèlement propriétaire (de me mettre dehors et de ne pas renouveler mon bail. chose officielle cette année car mon bail je suis arrivé le 9 août 2004.

Il m'a mis une LRAR pour dire qu'il vendait libre d'occupation son appartement alors qu'il en a deux et qu'il ne renouveller pas mon bail.

Donc j'ai vu le conciliateur et il n'est pas neutre.

La je fais solution en justice car je devais payer en liquide et pas de quittance et le conciliateur m'a dit qu'il a le droit de ne pas fournir de duplicata de quittance ou de quittance.

Il met en vente son F2 car certificat de non conformité et arnaque.

La EDF m'a dit en vérifiant toute prise et en disant mon compteur que deux prises fonctionnent et que je dois faire intervenir un électricien. J'explique mon problème à 2 électriciens et veulent pas intervenir car motif locataire.

Car fraude compteur locataire. Et que son locataire a 2 prises reliées sur son compteur et que moi aussi je dois avoir cela.

Je dois mentir pour faire intervenir un électricien.

Car je dois avoir le papier officiel pour entamer procédure de fraude.

La j'ai un chauffage électrique qui ne va plus et que le propriétaire peut venir que le 28 et 29 car il veut pas venir samedi alors que L'adil me dit que c'est un jour ouvrable. Donc 28 et 29 cp. Pour autre chose je dois rester pour propriétaire chauffage et certificat de non conformité. Si il vient car il m'a déjà fait faux bon quand en janvier j'ai posé un cogé et qu'il n'est jamais venu et sans prévenir. Il vient pas quand je suis pas là car ça j'ai des papiers qui disparaissent; même des quittances qu'il a fait à ma sœur quand j'étais à l'hôpital pour payer selon allégation propriétaire loyer pas payer alors que virement et que si elle paye pas j'étais dehors. Et vu qu'il ne veut pas faire de double ? le conciliateur a dit qu'il pouvait me réclamer et pas de preuve

meme avec relever bancaire...

et que vu qu'il n'est pas honnête je dois partir. selon conciliateur;

un conciliateur a le droit de tenir avec propriétaire louche et douteux.

légalement il doit rester neutre. vive conciliation?

est-ce que le conciliateur a raison ou pas car j'ai enregistré le rdv. et le coup de téléphone conciliateur.

j'ai le droit de me faire plumer par le propriétaire de 2004 à 2011 pas de quittance malgré réclamation ..rien.

j'ai eu de janvier 2012 à maintenant.

de plus il ne rend plus la caution sans motif.

le propriétaire me réclame 54 euros sans motif. car toujours pas de nouveau loyer de août

2012 je lui ai demandé 2 fois au propriétaire et moi locataire je dis plus rien. vu que le

propriétaire me traite de menteuse la mon dégât des eaux de 2009 mon assureur a prouvé

que c'est le propriétaire car réparation toiture en décembre 2012 et vu le congé pour vente c'est

l'assureur propriétaire qui prend en charge car service juridique de mon assureur.

je fais quoi maintenant...svp puis-je entamer poursuite judiciaire car il continue encore ses arnaques harcèlement...

repondait moi svp cordialement